



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 74

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Enora BRESSO Juridique

Objet :	Gymnase de Lavoûte/Loire: convention de gestion de l'équipement
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

La Communauté d'agglomération a été créée à compter du 1er janvier 2017, par un arrêté préfectoral du 26 décembre 2016, pris en application de la législation.

Suite à cette création, elle a dû se prononcer sur le maintien ou la restitution des compétences qui étaient exercées par les anciens établissements publics de coopération intercommunale.

Par une délibération du 30 novembre 2017 la Communauté d'agglomération a approuvé l'extension à l'ensemble de son territoire de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

L'intérêt communautaire a été précisé par la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2018. En application de cette délibération, la Communauté d'agglomération a fait le choix de ne plus assurer la gestion du gymnase de Lavoûte-sur-Loire, lui appartenant.

Le gymnase de Lavoûte/Loire ne répond pas aux critères définis par la Communauté d'agglomération pour lui conférer une dimension communautaire. En conséquence, le gymnase a été mis à la disposition de la commune afin qu'elle puisse en assurer sa gestion dans le cadre d'un service unifié auquel adhère un certain nombre de communes du secteur.

Au regard de la proximité du complexe aquatique géré par la Communauté d'agglomération, les deux collectivités ont convenu qu'une synergie en terme de gestion pouvait être profitable aux deux collectivités. C'est la raison pour laquelle une convention de gestion est établie afin de préciser les conditions dans lesquelles la Communauté assurera, le temps de la durée de la présente convention, la gestion du gymnase de Lavoûte/Loire.

Au regard de la proximité du complexe aquatique géré par la Communauté d'agglomération et dans le cadre d'une bonne organisation des services, la Commune confie à la Communauté qui l'accepte au titre des articles L 5215-27 et L 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion du gymnase de Lavoûte/Loire, comprenant notamment les missions correspondant aux dépenses identifiées en la matière dans le dernier compte administratif de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Une première convention a été établie en 2019. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2023. Il est donc nécessaire d'adopter une nouvelle convention, sur les bases de celle de 2019.

Afin de réaliser le bilan de l'année et les prévisions de l'année N+1, un comité de suivi sera composé du Maire de la Commune de Lavoûte, d'un élu représentant le service unifié, de deux élus de la Communauté d'agglomération, de la direction du Centre Aqua Passion et de la Mission Performance Evaluation Qualité. Ce comité se réunira une fois par an à l'initiative de la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

Délibération n°74 du 14/12/2023

- APPROUVE la convention de gestion de l'équipement gymnase de Lavoûte/Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 75

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Appui aux territoires

Objet :	Avenant à la convention cadre pluriannuelle Action coeur de ville - prolongation du dispositif
----------------	--

Rapporteur : Jérôme BAY

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte les objectifs de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et de « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente.

Afin de poursuivre la dynamique engendrée, la ville et l'Agglomération du Puy-en-Velay se sont positionnées pour poursuivre le déploiement du programme sur la période 2023-2026 et bénéficier du soutien technique et financier de l'État et des partenaires du dispositif : ANCT, Action logement, Banque des territoires, ANAH (délégation CD43.)

L'objectif est de poursuivre le déploiement du plan d'actions sur les 4 axes identifiés en 2021 : ville paysage, ville douce, ville vivante et ville ingénieuse. L'habitat constituera le volet principal de cette seconde phase avec le renforcement du lien avec Action logement et le renouvellement de l'OPAH-RU. Trois opérations de travaux enrichissent également le programme avec les réhabilitations du siège de l'Agglomération et de l'école Jeanne d'Arc et la rénovation de la bibliothèque qui constitue un point d'attractivité important du centre-ville. En matière de mobilité, une candidature à l'appel à projet « territoires cyclables » a été déposée.

Enfin, le périmètre évolue avec une extension au sud aux abords du parking Dunant mais demeure circonscrit aux limites du centre-ville afin de concentrer les actions sur ce dernier.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant à la convention cadre Action coeur de ville,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention cadre Action coeur de ville,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant à la convention ORT avec les communes d'Allègre, Craponne-sur-Arzon et Vorey-sur-Arzon afin d'intégrer la modification du périmètre Action Coeur de Ville.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 76

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Appui aux territoires

Objet :	Approbation du plan de gestion UNESCO - Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France
----------------	---

Rapporteur : Corinne GONCALVES

Vu la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-septième session le 16 novembre 1972 et ratifiée par la France en 1975 ;

Vu les Orientations devant guider la mise en œuvre du Patrimoine mondial dont la dernière version a été adoptée le 31 juillet 2021 ;

Vu la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine stipulant la nécessité pour tout bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco de se doter d'un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre ;

Vu la décision n°22 COM VIII B 1 adoptée par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco le 5 décembre 1998 inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sous les numéros 868 et 868 bis ;

Vu la décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1^{er} octobre 2020 de se mettre en conformité avec la loi 2016-925 en engageant l'élaboration d'un Plan de gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes ;

Vu le plan de gestion interrégional du bien culturel "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France", visé en annexe, à l'élaboration duquel la collectivité a été invitée à participer et qui est coordonné par l'Agence française des Chemins de Compostelle, contenant les orientations générales de conservation et de mise en valeur du bien dans son ensemble pour la période 2023-2027 ;

Vu la charte de gestion visée en annexe, entre l'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle, chargée d'assurer la coordination du bien culturel, de représenter les intérêts des propriétaires et d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion nécessitant, dans l'esprit de la convention du patrimoine mondial, le concours de chaque propriétaire ou gestionnaire ;

Vu le cahier de gestion local des composantes Cathédrale (n°868-020) et Hôtel-Dieu du Puy-en-Velay (868-021), respectivement propriétés de l'État et de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, contenant l'ensemble des actions de conservation, mise en valeur, médiation culturelle et patrimoniale et le plan d'action l'accompagnant pour la période 2023-2027 ;

Le Président rappelle que l'Hôtel-Dieu du Puy-en-Velay, propriété de l'Agglomération, constitue, comme la cathédrale, une composante du bien UNESCO en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ». Ce dernier regroupe 78 composantes dont 7 sections de sentier.

Dans ce cadre, comme le prévoit la réglementation, un plan de gestion doit être approuvé pour déterminer l'ensemble des actions de conservation, mise en valeur, médiation culturelle et patrimoniale sur une période de cinq ans, de 2023 à 2027. Eu égard à la proximité historique et

géographique du site de l'Hôtel-Dieu avec la cathédrale, en lien avec les services de la DRAC, il a été décidé de fusionner les plans de gestion locaux des deux monuments pour aboutir à un seul document (cf.annexe 3).

Parallèlement, le Président précise que la Communauté d'agglomération doit approuver le plan de gestion global du bien. Ce dernier a été élaboré sous l'égide de l'Agence française des chemins de Saint-Jacques.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 28/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le plan de gestion interrégional du bien UNESCO « Chemins de Saint-Jacques-de Compostelle en France » et sa charte de gestion,
- APPROUVE le cahier de gestion local qui regroupe l'Hôtel-Dieu et la cathédrale du Puy-en-Velay.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 77

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

Objet :	Aménagement des premiers kilomètres du GR65 : autorisation de signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec les communes d'Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay et Vals-près-Le Puy
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Par délibération du 14 avril 2022, le Conseil communautaire a approuvé le plan de paysage et parmi les actions, figure notamment la requalification des 1^{ers} kilomètres du GR65.

De fait, la Communauté d'agglomération et les communes d'Espaly-Saint-Marcel, du Puy-en-Velay et de Vals-près Le Puy s'entendent pour réaliser l'aménagement des premiers kilomètres du GR 65 à partir du boulevard Saint-Louis au Puy-en-Velay jusqu'au 2^{eme} bassin situé sur ancienne route de Saugues sur la commune de Vals-près-Le Puy via les rues : Capucins et de Compostelle à Espaly-Saint-Marcel.

Cette opération s'inscrit dans le Plan Paysage de l'agglomération au titre de l'orientation de la qualité paysagère n°2 « requalifier les itinéraires de grandes randonnées qui partent, traversent ou arrivent dans le cœur de l'agglomération ». Le projet fait écho au classement UNESCO des Chemins de Compostelle en France.

La convention objet de la présente délibération, a pour objectif, conformément aux dispositions des articles L2422-12 et suivants du code de la commande publique L115-2 du Code de la Voirie routière, de transférer au délégataire, qui l'accepte, temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux afin de réaliser l'opération

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est désignée comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'opération.

Le programme détaillé de l'aménagement est donné par le devis estimatif niveau PRO/DCE annexé à la convention établi par le service Ingénierie de l'agglomération du Puy-en-Velay et joint en annexe.

Le montant estimatif prévisionnel de l'opération est de **1 579 475,95 € H.T** et la répartition par collectivités est détaillé dans le tableau en annexe

Il est à noter que l'enfouissement des réseaux secs sera réalisé par le Syndicat d'Énergies Départemental et financé directement par chaque collectivité.

Le délégataire sera remboursé en fin de mission des travaux, des dépenses qu'il aura réellement engagées au titre de sa mission, diminution des subventions reçues.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'opération d'aménagement des premiers kilomètres du GR65 pour un montant

Délibération n°77 du 14/12/2023

estimatif de 1 579 475,95 € H.T,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage passée avec les communes d'Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay et Vals-près Le Puy,
- INSCRIT L'estimation des travaux au budget, cette somme pourra être réévaluée en fonction des décomptes définitifs et des dépenses réelles afférentes aux collectivités. La Communauté d'agglomération sera remboursée en fin de mission des dépenses engagées, diminution des subventions reçues à hauteur de 78,88 % pour les communes d'Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay et Vals-près Le Puy, conformément au tableau prévisionnel annexé à la présente.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 78

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Romain GARCIA Commande publique

Objet :	Convention de groupement de commandes dans le but de passer un marché de travaux de réseaux dans le cadre de l'aménagement de la traversée d'Allègre (RD 13)
----------------	--

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

La Communauté d'agglomération et la commune d'Allègre souhaitent se constituer en groupement de commandes sur le fondement des articles L 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique dans le but de passer le marché de travaux de réseaux dans le cadre de l'aménagement de la traversée d'Allègre (RD 13).

Dans ce cadre, les membres ont, en se groupant, pour objectif d'optimiser le marché dont les travaux concernent des compétences des deux collectivités :

Pour le compte de la Communauté d'agglomération :

- pose de réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eau potable.

Pour le compte de la commune d'Allègre :

- pose de réseaux secs.

La convention de groupement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, ainsi que celles relatives à la passation et l'exécution de ses marchés publics. Elle est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution de l'ensemble des prestations et le coordonnateur du groupement est la Communauté d'agglomération qui assure la gestion de la procédure, signe et notifie les marchés. Chaque membre assure ensuite l'exécution de son propre marché.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune d'Allègre,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention dans le but de passer le marché public suivant : « Travaux de réseaux dans le cadre de l'aménagement de la traversée d'Allègre (RD 13) »,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°78 du 14/12/2023

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 79

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Romain GARCIA Commande publique

Objet :	Accord-cadre Entretien et grosses réparations de voirie n°A2023019
----------------	--

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Conseil communautaire a créé un groupement de commandes entre la ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'agglomération, coordonnateur, pour la réalisation de travaux d'entretien et de grosses réparations de voirie.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé au BOAMP le 2 octobre 2023 et a permis de recevoir 13 offres au total.

La procédure a été divisée en trois lots :

- Lot n°1 : « ville : travaux d'entretien et de réparation de voirie », accord cadre mono-attributaire à bons de commande inférieurs à 60 000 € HT,
- Lot n°2 : « agglomération : travaux d'entretien et de réparation de voirie », accord cadre mono-attributaire à bons de commande inférieurs à 60 000 € HT,
- Lot n°3 : « travaux d'aménagement de voirie », accord cadre multi-attributaires avec marchés subséquents supérieurs à 60 000 € HT.

La durée des accords-cadres est de trois ans.

Les montants maximum pour la durée des accords-cadres sont les suivants :

- Lot n° 1 :

Ville du Puy-en-Velay : maximum 1 800 000 € HT.

- Lot n° 2 :

Communauté d'agglomération : maximum 2 100 000 € HT.

- Lot n° 3 :

Ville et Communauté d'agglomération : maximum 5 100 000 € HT.

Après analyse des offres, selon les critères fixés dans le règlement de consultation (prix 60 %, valeur technique 40 %), la commission d'appel d'offres réunie le 7 décembre 2023 a décidé d'attribuer les accords-cadres aux candidats suivants :

- Lot n°1 : le groupement BROCC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROCC sise 10 ZA Lachamp-43260 Saint Pierre Eynac,

- Lot n°2 : le groupement BROCC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROCC sise 10 ZA Lachamp-43260 Saint Pierre Eynac,

- Lot n°3 : attribution de l'accord-cadre aux trois opérateurs suivants pour les marchés subséquents ultérieurs :

- la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, sise 185 rue des Métaux, 43200 YSSINGEAUX,

- le groupement EUROVIA/STPPV/ODTP 43 dont le mandataire est la société EUROVIA, sise zone industrielle Les Baraques, 43370 CUSSAC-SUR-LOIRE

-le groupement BROCC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROCC sise 10 ZA Lachamp-43260 Saint Pierre Eynac,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadres et toutes les pièces jointes avec les entreprises suivantes :
 - Lot n°1 : « Ville : travaux d'entretien et de réparation de voirie » le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC sise 10 ZA Lachamp-43260 SAINT-PIERRE-EYNAC,
 - Lot n°2 : « agglomération : travaux d'entretien et de réparation de voirie » le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC sise 10 ZA Lachamp-43260 SAINT-PIERRE-EYNAC,
 - Lot n°3 : « travaux d'aménagement de voirie » attribution de l'accord-cadre aux trois opérateurs suivants pour les marchés subséquents ultérieurs :
 - la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, sise 185 rue des Métaux, 43200 YSSINGEAUX,
 - le groupement EUROVIA/STPPV/ODTP 43 dont le mandataire est la société EUROVIA, sise zone industrielle Les Baraques, 43370 CUSSAC-SUR-LOIRE
 - le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC, sise 10 ZA Lachamp, 43260 SAINT-PIERRE-EYNAC,
- AUTORISE Monsieur le président ou son représentant à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 80

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Frederic AURAND Commande publique

Objet :	Prestation de service d'assurance:autorisation de signature des marchés
----------------	---

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°55 du 9 mars 2023 de la Communauté d'agglomération du Puy portant sur le renouvellement du groupement de commandes pour les contrats uniques d'assurances

Les contrats d'assurance pour le groupement de commande Communauté d'agglomération du Puy/Ville du Puy-en-Velay/CCAS arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

Une nouvelle consultation a été lancée pour une durée de 5 ans et un avis d'appel public à la concurrence est parue au BOAMP le 26/08/23 et au JOUE le 28/08/23.

La consultation est décomposée en 10 lots :

Lot 1 : Dommages aux Biens

Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Niveau 1 : franchise de 5 000€

Niveau 2 : franchise à 10 000€

Niveau 3 : franchise à 50 000€

Lot 2 : Dommages aux Biens

2-1 Commune du Puy en Velay

Niveau 1 : franchise de 5 000€

Niveau 2 : franchise à 10 000€

2-2 CCAS du Puy en Velay

Niveau 1 : franchise de 1 000€

Lot 3 : Responsabilité civile générale

Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Niveau 1 : franchise de 1 000€

Niveau 2 : franchise à 5 000€

Lot 4 : Responsabilité civile générale

4-1 Commune du Puy en Velay

Niveau 1 : franchise de 1 000€

Niveau 2 : franchise à 5 000€

4-2 CCAS du Puy en Velay

Niveau 1 : sans franchise

Niveau 2 : franchise à 200€

Lot 5 : Responsabilité civile Atteinte à l'environnement

Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Lot 6 : Protection juridique

6-1 Commune du Puy en Velay

6-2 CCAS du Puy en Velay
6-3 Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Lot 7 : Flotte-automobiles et auto-missions

7-1 Commune du Puy en Velay

Niveau 1 : Franchise de 500 € pour les véhicules moins de 3,5 T et Franchise de 1 500 € pour les plus de 3,5 T pour toutes garanties dommages hors bris de glace, 100€ en garantie Bris de glace

Niveau 2 : Franchise de 1500 € pour tous les véhicules pour toutes garanties dommages et franchise de 100 € en bris de glace

7-2 CCAS du Puy en Velay

Niveau 1 : Franchise de 250 € pour les véhicules moins de 3,5 T et Franchise de 1 500 € pour les plus de 3,5 T pour toutes garanties dommages hors bris de glace

Niveau 2 : Franchise de 250 € pour les véhicules moins de 3,5 T et Franchise de 1 500 € pour les plus de 3,5 T pour toutes garanties dommages hors bris de glace

7-3 Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Niveau 1 : Franchise de 500 € pour les véhicules moins de 3,5 T et Franchise de 1 500 € pour les plus de 3,5 T pour toutes garanties dommages hors bris de glace, 100€ en garantie Bris de glace

Niveau 2 : Franchise de 1500 € pour tous les véhicules pour toutes garanties dommages et franchise de 100 € en bris de glace

Ce lot n°7 comporte une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : garantie bris de machine.

Lot 8 : Individuelle accidents

8-1 Commune du Puy en Velay

8-2 CCAS du Puy en Velay

8-3 Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Lot 9 : Tous risques Exposition

9-1 Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Lot 10 : Cyber risques

10-1 Commune du Puy en Velay

10-2 CCAS du Puy en Velay

10-3 Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Au total, dix plis ont été reçus pour un ou plusieurs lots.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2023 a décidé de l'attribution des différents lots comme suit :

-Lot 1 : Assureur Groupama courtier Vigouroux (sise 29 avenue J.d'Arc-43750 Vals près le Puy) avec une franchise de 5 000 euros pour un montant annuel total de 216 202,75 € TTC.

-Lot 2 : Assureur Groupama courtier Vigouroux (sise 29 avenue J.d'Arc-43750 Vals près le Puy) avec une franchise de 5 000 euros pour la commune du Puy et un montant annuel de 349 167,18 euros ttc et pour le CCAS une franchise de 1 000 euros et un montant annuel de 13 364,40 euros TTC.

-Lot 3 : Assureur SMACL (sise 141 avenue Salvador Allende-79031 Niort cedex 9) avec une franchise de 5 000 euros et un montant annuel de 31 565,83 euros TTC.

-Lot 4 : Assureur SMACL (sise 141 avenue Salvador Allende-79031 Niort cedex 9) avec une franchise de 1 000 euros pour la commune du Puy et un montant annuel de 26 468,80 euros TTC et une franchise de zéro euro pour le CCAS et un montant annuel de 5 820,01 euros TTC.

-Lot 5 : Assureur BHSI courtier Sarre et Moselle (sise 17 avenue Poincaré-57400 Sarrebourg) avec une franchise de 5 000 euros pour la Communauté d'agglomération du Puy et pour un montant annuel de 9 265 euros TTC.

-Lot 6 : Assureur Relyens Mutual Insurance courtier Relyens SPS (sise route de Creton-18110 Vasselay) pour la Communauté d'agglomération du Puy un montant annuel de 483,48 euros TTC, pour la commune du Puy un montant annuel de 1 924,42 euros TTC, pour le CCAS un montant annuel de 161,16 euros TTC

-Lot 7 : Assureur SMACL (sise 141 avenue Salvador Allende-79031 Niort cedex 9) avec une franchise de niveau 2 pour les 3 collectivités avec la prestations supplémentaires éventuelles (bris de machine) pour un montant annuel pour la Communauté d'agglomération du Puy de 167 392,17 euros TTC, pour la commune du Puy un montant annuel de 50 864,45 euros TTC et pour le CCAS un montant annuel de 7 436,79 euros TTC.

-Lot 8 : Assureur Generali IARD courtier ACL Courtage (sise 11 rue Faidherbe-46400 Saint Cere) pour un montant annuel de 1 548 euros TTC pour la Communauté d'agglomération du Puy, pour un montant annuel de 729 euros TTC pour la commune du Puy, pour un montant annuel de 521 euros TTC le CCAS

-Lot 9 : Assureur Helvetia courtier Willis Towers Watson France (sise 33 quai de Dion Bouton-92814 Puteaux) pour un montant annuel de 1 470 euros TTC pour la Communauté d'agglomération du Puy.

-Lot 10 : Assureur Generali courtier ACL Courtage (sise 11 rue Faidherbe-46400 Saint Cere) pour un montant annuel de 10 528,73 euros TTC pour la Communauté d'agglomération du Puy, pour un montant annuel de 5 369,10 euros TTC pour la commune du Puy en Velay, pour un montant annuel de 797,73 euros TTC pour le CCAS

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés suivants :

Lot 1 : « Dommages aux biens » Assureur Groupama courtier Vigouroux (sise 29 avenue J.d'Arc-43750 Vals près le Puy) avec une franchise de 5 000 euros pour un montant annuel total de 216 202,75 € TTC,

Lot 3 : « Responsabilité civile générale » Assureur SMACL (sise 141 avenue Salvador Allende-79031 Niort cedex 9) avec une franchise de 5 000 euros et un montant annuel de 31 565,83 euros TTC,

Lot 5 : « Responsabilité civile atteinte à l'environnement » Assureur BHSI courtier Sarre et Moselle (sise 17 avenue Poincaré-57400 Sarrebourg) avec une franchise de 5 000 euros pour la Communauté d'agglomération du Puy et pour un montant annuel de 9 265 euros TTC,

Lot 6 : « Protection Juridique » Assureur Relyens Mutual Insurance courtier Relyens SPS (sise route de Creton-18110 Vasselay) pour la Communauté d'agglomération du Puy un montant annuel de 483,48 euros TTC,

Lot 7 : « Flotte automobiles et auto-missions » Assureur SMACL (sise 141 avenue Salvador Allende-79031 Niort cedex 9) avec une franchise de niveau 2 avec la prestations supplémentaires éventuelles (bris de machine) pour un montant annuel pour la Communauté d'agglomération du Puy de 167 392,17 euros TTC,

Lot 8 : « Individuelle accidents » Assureur Generali IARD courtier ACL Courtage (sise 11 rue Faidherbe-46400 Saint Cere) pour un montant annuel de 1 548 euros TTC pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

Lot 9 : « Tous risques Exposition » Assureur Helvetia courtier Willis Towers Watson France (sise 33 quai de Dion Bouton- 92814 Puteaux) pour un montant annuel de 1 470 euros TTC pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

Lot 10 : « Cyber Risques » Assureur Generali courtier ACL Courtage (sise 11 rue Faidherbe-46400 Saint Cere) pour un montant annuel de 10 528,73 euros TTC pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

-AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre desdits marchés et à signer les actes subséquents.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 81

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Frederic AURAND Commande publique

Objet :	Marché de Fourniture de Chaleur au Centre Aqua Passion de Lavoûte sur Loire: avenant n °1
----------------	---

Rapporteur : Patrick NAVARRE

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

La Communauté d'Agglomération est propriétaire du Centre Aqua Passion de Lavoute depuis 2017.

La fourniture de chaleur est assurée via un prestataire externe, ERE 43, propriétaire du système de production d'énergie majoritaire (bois).

Le marché de fourniture de chaleur du Centre Aqua Passion de Lavoûte sur Loire passé avec la société ERE 43 arrive à échéance le 18 décembre 2023 au terme de dix ans contractuels selon les signatures des deux parties indiquées sur l'ordre de service.

Une réflexion de la Communauté d'agglomération est en cours sur la fourniture de chaleur de cet équipement afin de proposer un contrat permettant l'approvisionnement de chaleur le plus adapté au fonctionnement du site et des installations existantes.

Afin de pouvoir mener cette réflexion sereinement et prendre le temps de contractualiser le prochain marché (en incluant une phase de consultation), la Communauté d'Agglomération souhaite prolonger le marché actuel jusqu'au 31 août 2024 inclus, dans les mêmes termes que le contrat actuel.

Le contenu des prestations et les prix sont équivalents au marché de base.
Le projet d'avenant est annexé à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'Avenant n°1 au Marché de Fourniture de Chaleur au Centre Aqua Passion de Lavoûte sur Loire ci-annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit Avenant n°1 au Marché de Fourniture de Chaleur au Centre Aqua Passion de Lavoûte sur Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20231219-DEL_CC2023_375-DE



Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT

Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 82

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Isabelle GAFFET Commande publique

Objet :	Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020-155 relatif à la fourniture et livraison de carburant pour les services de la CAPEV - 2021/2024
----------------	---

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°38 du 5 mars 2021 autorisant le Président à signer un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de carburant pour les services de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec les Établissements Vincent et Fils, sise Landos (43340),

Considérant la hausse des tarifs des carburants en raison de la situation d'inflation,

Considérant l'atteinte du seuil maximum de commandes pour le service de la collecte et de traitement des déchets empêchant le règlement des factures en cours et à venir,

Considérant que la modification du contrat initial est nécessaire à l'exécution des services de transports publics et de ramassage des déchets sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

Considérant que la modification ne change pas la nature globale du marché,

Il convient de passer un avenant à l'accord-cadre n°2020-155 « fourniture et livraison de carburant pour les services de la CAPEV – 2021/2024 » pour :

- Modifier la rédaction de l'article 4 « prix » de l'acte d'engagement afin supprimer la répartition maximum entre les deux services de sorte qu'ils puissent utiliser le montant maximum global en fonction de leur besoin respectif.
- Augmenter le montant maximum de commandes de 10 % portant le montant maximum de 2 250 000 euros H.T. à 2 475 000 euros H.T. afin d'assurer la continuité du service jusqu'à la passation du prochain marché.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020-155 relatif à la fourniture et la livraison de carburant pour les services de la CAPEV – 2021/2024 passé avec les Établissements Vincent et Fils, sise Landos (43340),
- AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer ledit avenant,

Délibération n°82 du 14/12/2023

- CONFIRME que le reste des écritures du contrat restent inchangées.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 83

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20231219-DEL_CC2023_377-DE



SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Brigitte FALGOUX Performances - Evaluation - Qualité

Objet :	Rapport de suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes (CRC) a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay sur la période 2017-2021 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.243.6 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives a été porté à connaissance de l'assemblée délibérante le 15 décembre 2022.

L'article L.243.9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Le rapport d'observations définitives a émis les 6 recommandations suivantes :

- Recommandation n°1 : renforcer la gouvernance en adoptant un pacte de gouvernance, en créant un conseil de développement et en veillant à ce que la commission consultative des services publics locaux fonctionne réellement.
- Recommandation n°2 : Mieux formaliser le pilotage et le suivi de la politique d'investissement.
- Recommandation n°3 : Coupler l'élaboration du plan pluri-annuel d'investissement avec celle du pacte financier et fiscal, dans un objectif de couverture équilibrée de l'ensemble du territoire communautaire.
- Recommandation n°4 : respecter la durée annuelle du temps de travail de 1607 heures.
- Recommandation n°5 : Corriger les irrégularités constatées à la suite de la mise en œuvre du RIFSEEP, en intégrant l'attribution de logement pour nécessité de service dans le barème d'ISFE et en supprimant l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation.
- Recommandation n°6 : Mettre en place un dispositif de contrôle automatisé du temps de travail.

Le rapport, joint en annexe, présente le suivi des actions entreprises suite au contrôle réalisé par la CRC.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du rapport présentant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes présenté tel que joint à la présente délibération,
- AUTORISE le Président à communiquer à la Chambre régionale des comptes ledit rapport.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 84

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet : Carrefour Foch - Dunant - requalification : demande de subvention DETR 2024

Rapporteur : Roland LONJON

Dans le cadre de sa compétence voirie, la collectivité envisage de requalifier l'entrée sud de l'agglomération par la création d'un carrefour sur le secteur Foch-Dunant. Cet aménagement permettrait également de fluidifier et sécuriser le trafic.

Le projet consiste en l'aménagement d'un giratoire avec des bandes cyclables. Les travaux prévoient les terrassements et les rabotages des chaussées avec des purges si nécessaire. La reprise de réseaux en relation avec les concessionnaires sera réalisée. Des bandes cyclables sont aussi prévues dans le projet, ainsi que tous les marquages et panneaux de signalisations.

Le budget prévisionnel est de 617 887 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
ETAT DETR 2024	247 154,80 €	40 %
REGION	247 154,80 €	40 %
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	123 577,40 €	20 %
Total des dépenses en HT	617 887,00 €	100 %

A la part restant à la charge de la Communauté d'agglomération, s'ajoute le montant de la TVA pour 123 577,40 €, soit un montant total restant à la charge de la Communauté d'agglomération de 247 154,80 € avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le programme de la requalification du carrefour Foch-Dunant,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 85

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Zone d'activité de Taulhac - requalification de la voirie communautaire : demande de subvention
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

La Communauté d'Agglomération envisage de requalifier la voirie communautaire de la zone d'activité de Taulhac.

Suite à un diagnostic visuel des voiries de la zone d'activité, la priorité est donnée à la réfection des axes suivants : rues Jean Brenas, Colonel Lieutenant Ribeyrotte et Léon Mathieu, Hippolyte Malegue et Colonel Verneuil.

Ces voiries présentent un état de dégradation lié au vieillissement de la chaussée mais également au trafic qui a fortement augmenté depuis sa création, en particulier celui des poids lourds. En effet, la structure n'a pas été dimensionnée pour cet usage lors de la construction de cette zone qui avait une vocation artisanale.

La réfection de la voirie sera groupée avec l'aménagement des trottoirs pour une sécurité optimale des piétons. En effet, les rues concernées desservent Emmaüs qui draine un flux important de clients/usagers.

Une étude en amont sera réalisée pour valider le dimensionnement de la structure de chaussée afin d'optimiser l'investissement sur 20 ans.

L'estimation du projet est de 518 500 € hors taxes.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
ETAT DETR 2024	311 088,00 €	60 %
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	207 392,24 €	40 %
Total des dépenses en HT	518 480,24 €	100 %

A la part restant à la charge de la Communauté d'agglomération, s'ajoute le montant de la TVA pour 103 696,04 €, soit un montant total restant à la charge de la Communauté d'agglomération de 311 088,28 € avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le programme de la requalification de la voirie communautaire de la zone d'activité de Taulhac,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 86

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

Délibération n°86 du 14/12/2023

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Isabelle MEUNIER Finances

Objet :	Cuisine en Velay : création du budget annexe
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose à toute collectivité territoriale le principe d'unité budgétaire, c'est-à-dire un document unique dans lequel toutes les opérations d'un organisme public sont retracées.

La Communauté d'Agglomération a pris la compétence facultative : gestion des Unités de Production Culinaire d'une capacité globale de plus de 1000 repas par jour (production en liaison froide, livraison et service des repas), par délibération du 22 juin 2023.

L'arrêté préfectoral, en date du _____, prévoit l'exercice de la compétence à compter du 1er janvier 2024.

Les opérations relatives à la production de repas étant caractérisées par leur finalité économique, elles doivent être individualisées au sein d'un budget annexe M4.

L'exécution du budget 2024 avant son adoption :

- Section de fonctionnement :

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de **la section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Chapitre	Libellé	Mt Voté BP 2023
011	Charges à caractère général	764 890.15
012	Charges de personnel et frais assimilés	646 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 800.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
66	Charges financières	31 000.00
67	Charges exceptionnelles	5 000.00
	TOTAL	1.555.690,15

Chapitre	Libellé	Mt Voté BP 2023
002	Résultat d'exploitation reporté	2 758.15
013	Atténuations de charges	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 455 917.00
75	Autres produits de gestion courante	37 715.00
77	Produits exceptionnels	30 300.00
	TOTAL	1.555.690,15

L'exécutif est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

- Section d'investissement :

En outre, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit aussi que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement**, dans la limite du **quart des crédits ouverts** au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Chapitre	Crédits ouverts au titre de 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante (art L1612- 1)
21	10.000,00	2.500,00
23	54.134,66	13.533,67
TOTAL	64 .134,66	16.033,67

Ainsi, pour assurer la couverture de dépenses d'investissement pouvant intervenir avant le vote du budget 2024, il vous est proposé de prévoir l'ouverture de crédits anticipés à hauteur de 16 000 € soit par chapitre :

Chapitre 21 :

D 2188 Autres immobilisations corporelles 2 500,00 €

Chapitre 23

D 2313 Constructions 13 500,00 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- CREE au 1^{er} janvier 2024 le budget annexe « Cuisine en Velay », assujetti à la

Délibération n°86 du 14/12/2023

TVA,

- ADOPTE le principe d'application de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2024 les dépenses d'investissement ci-dessus, dans la limite des sommes indiquées soit 16 000,00 €.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 87

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Isabelle MEUNIER Finances

Objet : Budget annexe Cuisine en Velay : Avance remboursable du budget principal

Rapporteur : Roland LONJON

Le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable à un budget annexe.

Une avance est nécessaire pour constituer un fonds de trésorerie sur le budget annexe Cuisine en Velay pour le paiement des dépenses dans l'attente de la perception des recettes.

Cette avance serait au maximum de 800 000 € et sera débloquée en fonction des besoins du budget annexe.

Elle sera remboursée au fur et à mesure de l'encaissement des recettes et des disponibilités de trésorerie dans un délai supérieur à 12 mois. Elle fera l'objet d'opérations budgétaires.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE l'attribution d'une avance remboursable d'un montant maximum de 800 000 € du budget principal au budget annexe "Cuisine en Velay" qui fera l'objet d'opérations budgétaires,
- AUTORISE le remboursement de l'avance par le budget annexe "Cuisine en Velay" au budget principal au fur et à mesure des besoins dans un délai supérieur à 12 mois.

VOTE : UNANIMITÉ

Pas de participation au vote : 7

Michel BEGON, Brigitte BENAT, Laurent BERNARD, Michel CHAPUIS, Frédéric GIMBERT, Roland LONJON, Marielle ROCHER

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 88

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

Délibération n°88 du 14/12/2023

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : vote anticipé des crédits d'investissement 2024
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Cette faculté pourrait être mise en œuvre pour 2024 dans les conditions suivantes :

Chapitres	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2023		Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante (L 1612-1)	
	EAU	ASSAINISSEMENT	EAU	ASSAINISSEMENT
20	257 434,15 €	1 221 536,37 €	64 359 €	305 384 €
21	7 039 889,35 €	3 042 160,87 €	1 759 972 €	760 540 €
23	21 900,00 €	8 132 155,36 €	5 475 €	2 033 039 €
13		200 000,00 €		50 000 €
4581		1 601 500,00 €		400 375 €
TOTAL	7 319 223,50 €	14 197 352,60 €	1 829 806 €	3 549 338 €

Elle porterait sur les opérations ci-après pour les montants indiqués :

Budget Eau :

D2031	Etudes	55 609 €
D2051	Logiciels divers	8 750 €
D2111	Achat terrains nus	20 250 €
D2121	Agencement et aménagement terrains	50 500 €
D21315	Construction bâtiment Administratif	12 500 €
D21351	Aménagement bâtiments exploitation (réservoirs)	142 750 €
D21531	Renouvellement Branchements Plomb	62 500 €
D21531	Travaux réseaux divers AEP	1 259 472 €
D2154	Matériel industriel	15 000 €
D21561	Matériel spécifique exploitation et Compteurs	105 750 €
D2182	Matériel de transport	72 500 €
D2183	Matériel bureau et informatique	16 250 €
D2184	Mobilier	2 500 €
D2315	Travaux réseaux eau	5 475 €

Délibération n°88 du 14/12/2023

1 829 806 €Budget Assainissement :

D2031	Etude et Diagnostic assainissement	296 634 €
D2051	logiciel divers	8 750 €
D2111	Terrains nus (acquisitions foncières)	19 500 €
D2121	Aménagements terrains	5 000 €
D21315	Construction bâtiment Administratif	12 500 €
D21351	Aménagement bâtiments exploitation	7 000 €
D21532	Travaux réseaux divers Assainissement	597 415 €
D2154	Matériel industriel	12 500 €
D21562	Matériel spécifique exploitation	37 875 €
D2182	Matériel de transport	50 000 €
D2183	Matériel bureau et informatique	16 250 €
D2184	Mobilier	2 500 €
D2315	Travaux réseaux Assainissement	19 500 €
D2315	STEP Chadrac	2 013 539 €
D1313	Subventions (reversement)	50 000 €
D4581003	Travaux Eaux pluviales Allègre	57 500 €
D4581010	Travaux Eaux pluviales Arzac	20 000 €
D4581032	Travaux Eaux pluviales Blavozy	1 000 €
D4581039	Travaux Eaux pluviales Le Brignon	18 750 €
D4581061	Travaux Eaux pluviales Chaspinhac	5 000 €
D4581062	Travaux Eaux pluviales Chaspuzac	6 500 €
D4581071	Travaux Eaux pluviales Chomelix	8 750 €
D4581078	Travaux Eaux pluviales Coubon	13 000 €
D4581080	Travaux Eaux pluviales Craponne	39 250 €
D4581089	Travaux Eaux pluviales Espaly	10 000 €
D4581095	Travaux Eaux pluviales Fix Saint Geneys	32 500 €
D4581099	Travaux Eaux pluviales Divers	30 000 €
D4581112	Travaux d'Eaux Pluviales La Bastide St Préjet d'Allier	2 000 €
D4581119	Travaux Eaux pluviales Lavoute sur Loire	3 000 €
D4581114	Travaux Eaux pluviales Divers SEAVR	50 000 €
D4581136	Travaux Eaux pluviales Monistrol d'allier	3 000 €
D4581152	Travaux Eaux pluviales Polignac	9 500 €
D4581157	Travaux Eaux pluviales Le Puy en Velay	36 250 €
D4581164	Travaux Eaux pluviales Roche en Régnier	2 750 €
D4581165	Travaux Eaux pluviales Rosières	6 250 €
D4581190	Travaux Eaux pluviales Saint Germain Laprade	10 500 €
D4581194	Travaux Eaux pluviales Saint Hostien	625 €
D4581218	Travaux Eaux pluviales Saint Pierre Duchamp	12 000 €
D4581233	Travaux Eaux pluviales Sanssac	20 000 €
D4581241	Travaux Eaux pluviales Solignac sur Loire	2 250 €
		3 549 338 €

Les crédits seront repris au Budget Primitif 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTÉ le principe d'application de l'article L 1612-1 précité,

Délibération n°88 du 14/12/2023

- AUTORISE

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant, à liquider au titre de l'exercice 2024 les dépenses d'investissement ci-dessus, dans la limite des sommes indiquées soit :

- Budget Eau : 1 829 806,00 €,
- Budget Assainissement : 3 549 338,00 €.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 89

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Christine FILIOL Finances

Objet :	Budget abattoir Exercice 2023 - Subvention exceptionnelle complémentaire du Budget Principal
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Par délibération du Conseil du communautaire du 28/09/2023 il a été décidé l'octroi d'une subvention exceptionnelle du Budget Principal au Budget Abattoir pour un montant prévisionnel de 530 000 €, étant précisé qu'en fonction de l'activité d'ici la fin de l'exercice, une subvention complémentaire pourrait être nécessaire.

Le ralentissement de l'activité s'est confirmée sur les 3 derniers mois (août, septembre et octobre) et la diminution du tonnage abattu cumulé sur cette période s'élève à - 13 %. L'impact a été particulièrement important sur le mois de septembre avec une baisse de - 21 %.

Fin octobre, la baisse du tonnage s'élève globalement à - 334 Tonnes. Pour couvrir la perte de recettes, il est donc nécessaire de prévoir **une subvention exceptionnelle complémentaire d'un montant de 200 000 €.**

La subvention exceptionnelle sera calculé en fonction du chiffre d'affaires définitif au 31 décembre 2023.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équilibre exceptionnelle complémentaire d'un montant maximum de 200 000 € pour les raisons précédemment évoquées.
- AUTORISE le Président à verser la subvention en fonction des besoins tels qu'évoqués ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 90

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celine GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

Délibération n°90 du 14/12/2023

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Christine FILIOL Finances

Objet :	Budget Abattoir Communautaire : Décision Modificative N°2/2023
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La Délibération Modificative n°2 de l'exercice 2023 du budget « Abattoir communautaire » concerne un ajustement des crédits dans la section de fonctionnement.

En matière de dépenses, il s'agit d'un virement de crédits entre le chapitre 011 - Charges à caractère général et le chapitre 012 - Charges de personnel.

En matière de recettes, la tendance à la perte de tonnage exprimée lors du précédent Conseil et retraduite dans la décision modificative n°1 s'est avérée et accentuée sur les 3 derniers mois (- 13 % cumulé sur les mois d'août, septembre et octobre) ce qui se traduit par une baisse significative du chiffre d'affaires. La subvention exceptionnelle votée au dernier Conseil, soit 530.000 €, ne sera pas suffisante pour couvrir la perte de recettes. Une subvention supplémentaire de 200.000 € est nécessaire.

Compte tenu des raisons évoquées précédemment, il est nécessaire d'inscrire les crédits supplémentaires se répartissant comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Chapitre 011 : + 50 000 €
- Chapitre 012 : - 50 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Chapitre 013 : 11 000 € de recettes relatives aux indemnités journalières
- Chapitre 70 : - 211 000 € de produits d'abattage
- Chapitre 77 : 200 000 € complément subvention d'équilibre

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du budget « Abattoir communautaire » 2023 telle que décrite ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 91

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celine GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

Délibération n°91 du 14/12/2023

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Christine FILIOL Finances

Objet :	Budget "Abattoir Communautaire" : Vote anticipé des crédits d'investissement 2024
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Pour mémoire, les crédits ouverts en dépenses d'investissement 2023, hors remboursement de la dette, s'élèvent à 1 911 398 €, soit un montant maximum de crédits anticipés de 477 849,50 €.

Afin d'honorer les dépenses qui pourraient intervenir avant le vote du budget, il se révèle opportun d'ouvrir l'enveloppe suivante :

- Opération 100 « Abattoir »	300 000 €
-------------------------------------	------------------

Les crédits seront repris au Budget Primitif 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 300 000 €.

<u>VOTE</u> :	UNANIMITÉ
----------------------	------------------

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 92

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celine GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Christelle GINEYS Finances

Objet :	Budget de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération : Décision modificative n°1/2023
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 du budget de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay se résume à une simple délibération d'ajustement des crédits dans les deux sections. Des recettes exceptionnelles, une reprise de l'activité post-Covid, des reports d'investissements et quelques ajustements budgétaires permettent de réviser à la baisse la subvention d'équilibre initialement prévue à hauteur de **1 560 000 €** et qui va être ramenée à **1 060 000 €** soit **500 000 €** de réduction.

Dépenses de fonctionnement : - 160 000 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général : - 40 000 €

Compte 611 "Sous-traitance générale" : - 40 000 €

Ajustement du coût des services scolaires après l'actualisation de l'ensemble des marchés.

Chapitre 012 - Charges de personnel : - 60 000 €

Compte 6411 "Salaires" : - 20 000 €

Ajustement par rapport aux réalisations 2023.

Compte 6451 "URSSAF" : - 40 000 €

Ajustement de la prévision initiale.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : - 60 000 €

Compte 6811 "Dotation aux amortissements" : - 60 000 €

Le renouvellement de cinq bus programmé en 2023 est reporté à 2024, les amortissements provisionnés pour ces acquisitions sont annulés.

Recettes de fonctionnement : - 160 000 €

Chapitre 13 - Atténuation de charges : + 50 000 €

Compte 64198 "Remboursements s/rémunération de personnel" : + 50 000 €

Ajustement de l'encaissement des IJSS (Indemnités Journalières de Sécurité Sociale).

Chapitre 70 - Ventes de produits : + 60 000 €

Compte 7061 "Recettes tarifaires" : + 60 000 €

Les recettes tarifaires seront supérieures aux prévisions suite à la reprise de l'activité et aux augmentations tarifaires décidées en juin 2023.

Chapitre 73 - Impôts et taxes : + 30 000 €

Compte 734 "Versement Mobilité" : + 30 000 €

Le produit de cette taxe assise sur les salaires bruts et acquittée par tous les employeurs publics et privés de plus de 11 salariés a suivi la progression des salaires induite par l'inflation.

Chapitre 74 - Dotations et subventions : - 500 000 €

Compte 7481 "Subvention d'équilibre" : - 500 000 €

L'ensemble des recettes supplémentaires et la réduction des dépenses permettent de diminuer de 500 000 € la subvention d'équilibre versée par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, soit un montant maximum de 1 060 000 € (contre 1 560 000 €).

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : + 200 000 €

Compte 7711 "Débits et pénalités perçus" : + 30 000 €

La R.T.C.A a appliqué des pénalités de retard à un constructeur qui n'a pas respecté le délai de livraison de 2 bus.

Compte 775 "Produits de cession d'éléments d'actif" : + 50 000 €

La R.T.C.A a mis en vente cinq anciens bus. Ces ventes ont généré des recettes de l'ordre de 70.000 €, bien au-delà de ce qui avait été provisionné lors de l'établissement du budget.

Compte 778 "Autres produits exceptionnels" : + 120 000 €

En 2023, l'Etat a accordé une aide exceptionnelle de 100 millions d'euros en soutien aux Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM). L'arrêté de répartition du 29 juin 2023 a fixé à 93.242 € le montant de l'aide pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Le reste concerne des remboursements de la SMACL pour des réparations de véhicules lors de sinistres non responsables.

Dépenses d'investissement : - 60 000 €**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : - 60 000 €**

Compte 28182 "Dotation aux amortissements" : - 60 000 €

Pour équilibrer les opérations d'ordre, le chapitre 040 doit être diminué à même hauteur que le compte le chapitre 042 (fonctionnement)

Pour rappel, le renouvellement de cinq bus programmé en 2023 est reporté à 2024, les amortissements provisionnés pour ces acquisitions sont annulés.

Recettes d'investissement : - 60 000 €**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : - 60 000 €**

Compte 2182 "Matériel de transport" : - 60 000 €

La diminution du compte sur lequel est prévu le renouvellement des bus permet d'équilibrer la section d'investissement.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget 2023 de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay telle que décrite ci-dessus.

- DÉCIDE de réduire la subvention d'équilibre de 500 000 €, soit un montant maximum de 1 006 000 € (contre 1 560 000 €).

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 93

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Christelle GINEYS Finances

Objet :	Budget principal : décision modificative n° 2/2023
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2023 du budget principal se résume en une simple délibération d'ajustement de crédits dans les deux sections du budget. Elle s'équilibre globalement à 706 800 €, dont € - 226 600 € en section de fonctionnement et 933 400 € en section d'investissement.

1 – Section de fonctionnement : - 226 600 €

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : - 300 000 €

La modification apportée à ce chapitre concerne :

- La subvention d'équilibre du budget annexe RTCA : - 500 000 €

La subvention d'équilibre versée au budget RTCA est ramenée de 1.560.000 € à 1.060.000 € soit **500.000 €** de réduction.

En effet, la décision modificative n° 1 du budget RTCA apporte des ajustements de crédits liés, notamment, à l'encaissement de recettes exceptionnelles, une reprise de l'activité post-Covid et des reports d'investissement.

- La subvention d'équilibre du budget annexe abattoir : + 200 000 €

Conformément à la délibération précédemment évoquée, il est nécessaire d'inscrire un crédit complémentaire de 200 000 € pour le versement d'une subvention exceptionnelle au budget abattoir.

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » 73 400 €

Ce chapitre prend en compte l'actualisation de l'amortissement au prorata temporis.

Recettes de fonctionnement : - 226 600 €

- Chapitre 73 « Impôts et taxes » - 226 600 €

L'ajustement de ce chapitre correspond à l'actualisation :

- du montant de la fraction de TVA attribué en compensation de la perte liée à réforme de la Taxe d'Habitation (- **422 047 €**) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) (- **97 566 €**). En effet, le budget primitif a été élaboré au vu des

notifications provisoires transmises par l'État. En octobre, ces montants provisoires ont été révisés à la baisse. La notification du produit définitif pour l'exercice 2023 ne sera connu qu'en début d'année 2024. Dans cette attente, il est nécessaire de réviser les montants de fraction de TVA au vu des nouveaux éléments transmis par l'État.

- des crédits de la taxe de séjour pour tenir compte des produits déjà perçus et à venir d'ici la fin de l'exercice (**+ 282 836 €**). Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté d'agglomération encaisse également le produit pour le compte du Département.
- des produits relatifs aux rôles supplémentaires à hauteur de **10 177 €**.

2 – Section d'investissement : 933 400 €

Compte tenu de l'avancement de certains programmes, il est nécessaire d'ajuster les crédits suivants :

En dépenses d'investissement :

Opération 88 « Ecole du cuir »	73 400 €
Frais d'étude	
Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » :	860 000 €
<i>Avance de trésorerie remboursable versée :</i>	
- à l'association gestionnaire de la crèche de St Paulien	60 000 €
- à la Cuisine Centrale suite à son transfert à l'agglomération	800 000 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » :	860 000 €
<i>Remboursement de l'avance de trésorerie versée :</i>	
- à l'association gestionnaire de la crèche de St Paulien	60 000 €
- à la Cuisine Centrale suite à son transfert à l'agglomération	800 000 €

- **Chapitre 042** « Opérations d'ordre de transfert entre section » **73 400 €**
- Ce chapitre prend en compte l'actualisation de l'amortissement au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2023 telle que décrite ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 94

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Christelle GINEYS Finances

Objet :	Budget Principal : vote anticipé des crédits d'investissement 2024
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Pour mémoire, les crédits ouverts en dépenses d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent à 15 969 285,72 €, soit un montant maximum de crédits anticipés de 3 992 321,43 €.

Pour les opérations qui n'ont pas fait l'objet de restes à réaliser sur l'exercice 2023, l'application de ces dispositions peut se révéler opportune dans le cadre du suivi des dossiers ci-après, dans la limite des enveloppes suivantes :

- Opération 106 « Théâtre »	5 000 €
- Opération 115 « Centre Culturel de Vals »	15 000 €
- Opération 110 « Informatisation des services »	187 500 €
- Opération 116 « Patrimoine Agglo »	98 600 €
- Opération 120 « Espace animalier du Velay »	6 000 €
- Opération 123 « Centre aqualudique Lâvoute »	50 000 €
- Opération 133 « Piscine d'agglomération »	10 000 €
- Opération 136 « Atelier des Arts »	1 000 €
- Opération 137 « Équipement sportif »	180 000 €
- Opération 149 « Stand de tir de Beaulieu »	65 000 €
- Opération 155 « Réhabilitation de l'Hôtel Dieu »	50 000 €
- Opération 157 « Musée »	50 000 €
- Opération 161 « Entrées de Ville »	15 000 €
- Opération 163 « Déplacement et mobilité »	85 200 €
- Opération 166 « Dév économique, voiries et ZAE »	180 000 €
- Opération 167 « Parking de proximité »	20 000 €
- Opération 169 « Palais des Sports »	5 000 €
- Opération 170 « Petite Enfance »	70 000 €
- Opération 171 « Aire des gens du voyage »	40 000 €
- Opération 305 « GR65 premiers kilomètres du St Jacques »	120 000 €
- Opération 30 « Équipement service CTD »	65 000 €
- Opération 50 « Colonnes enterrées »	120 000 €
- Opération 84 « Auberges »	90 000 €
- Opération 86 « Cité du Numérique et Campus connecté »	20 000 €
- Opération 91 « GEMAPI et hydraulique »	280 200 €
- Opération 89 « Aide à la transition énergétique »	220 000 €
- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »	300 000 €
- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	100 000 €

Délibération n°94 du 14/12/2023

- **Chapitre 21** « Immobilisations corporelles » 300 000 €
- **Chapitre 23** « Immobilisations en cours » 300 000 €

TOTAL 3 048 500 €

Les crédits seront repris au Budget Primitif 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit 3 048 500 €.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 95

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur David MATHIEU, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle

SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Franck BRUN Finances

Objet : Attributions de compensation : notification provisoire 2024

Rapporteur : Roland LONJON

L'attribution de compensation constitue, pour les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), une dépense obligatoire. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Elle ne peut être indexée.

Le Conseil communautaire doit communiquer annuellement, aux communes membres, le montant provisoire des attributions de compensation de l'année. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis.

Pour 2024, le montant des attributions provisoires sera identique à 2023 et pourra faire l'objet d'ajustements avant la fin de l'année pour tenir compte des évaluations des charges transférées établies par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) au cours de l'exercice 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- FIXE le montant des attributions de compensation provisoires pour l'année 2024, identique au montant 2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour effectuer les régularisations correspondantes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT